CONFÉRENCE DE PRESSE DU 12 SEPTEMBRE 2018

DOSSIER DE PRESSE Rentrée 2018 : que devient l'objectif de démocratisation ?



SOMMAIRE

L'ESR A BESOIN DE 60 000 CRÉATIONS D'EMPLOIS TITULAIRES AU COURS DES 10 PROCHAINES ANNÉES
Les réformes de cette rentrée : Parcoursup, arrêté licence et cadre national des formations
RECHERCHE ET PLAN D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA)
FORMATION DES ENSEIGNANT.E.S
CONDITIONS DE TRAVAIL, « RÉFÉRENTIEL MÉTIER DES ENSEIGNANTS- CHERCHEURS » ET STATUT DES PERSONNELS
RESTRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
B UDGET 2019
ZOOM SUR L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'ESR a besoin de 60 000 créations d'emplois titulaires au cours des 10 prochaines années

ntre 2012 et 2018, alors que les effectifs d'étudiants dans l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) progressaient de près de 300 000, les autorisations d'ouvertures de postes d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s ont chuté de 44 %, passant de 3 561 autorisations (MCF 2 099 et PU 1 462 en 2012) à 1 986 autorisations (1 266 MCF et 720 PR en 2018). Avec le transfert des responsabilités et compétences élargies et des budgets notoirement insuffisants, les universités ont gelé 19 294 postes en 2017 (soit l'équivalent de l'encadrement de 10 universités) [NEB 2017, Cour des comptes, 2018]. Une partie de ces postes a été transformée en emplois contractuels et vacataires, ce qui explique la chute du nombre de postes autorisés au cours des 6 dernières années. D'ici à 2028, il est prévu d'accueillir 350 000 étudiant.e.s de plus, mais avec quels encadrements? Le numérique est souvent brandi comme LA solution. Si la numérisation des données, des communications et des supports de formation est un fait, les Mooc sont passés de mode. Quand 80 % du budget est consacré aux salaires des enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur/ euse.s, il est tentant en période d'austérité de vouloir se passer des professeur.e.s. L'enquête Pisa montre que les élèves les plus connectés ne sont pas ceux qui obtiennent les meilleurs résultats et que l'apprentissage est une activité d'interaction et d'échange dont l'objectif n'est pas seulement d'apprendre et acquérir des connaissances mais d'apprendre :

- à apprendre ;
- à exercer son esprit critique ;
- à être créatif, à savoir être et savoir communiquer;
- à évoluer dans les connaissances d'une ou plusieurs disciplines ;
- à travailler en équipe disciplinaire puis interdisciplinaire ;
- à faire de la recherche et à coconstruire de nouvelles connaissances...

La FSU défend un accueil des étudiant.e.s de la génération 2000 dans des conditions dignes du service public par une augmentation de postes d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s titulaires.

En cette rentrée 2018, nous accueillons 65 000 étudiant.e.s de plus dans l'enseignement supérieur dont 40 000 à l'université. Enfin, nous devions accueillir, car au 5 septembre 2018, la procédure Parcoursup a détourné de leurs projets de formation plus de 90 000 bachelier/ière.s inscrit.e.s sur la plate-forme. La ministre explique qu'elle a obtenu l'ouverture de 30 000 places supplémentaires en licence et en IUT. Le compte n'y est pas ! Elle omet de préciser que celles-ci n'ont été financées qu'à moins du quart de leur coût complet, soit 1 800 € alors que l'investissement moyen pour un étudiant à l'université s'élevait à 10 21 € en 2016. De plus, au prétexte de coller au mieux aux besoins réels et en fonction des candidatures des bachelier/ière.s, ces ouvertures ont été octroyées très tardivement, ce qui n'a pas permis le recrutement de titulaires et impose le recours à des contractuels, des vacataires ou aux heures complémentaires.

Au cours des 10 dernières années, les organismes de recherche ont vu leurs effectifs décroître. C'est pourquoi le SNESUP-FSU revendique la création de 6 000 emplois titulaires (enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheur/euse.s, chercheurs/euse.s, administratif/ve.s et technicien.ne.s) par an durant les 10 prochaines années.

Hervé Christofol, secrétaire général du SNESUP-FSU

Les réformes de cette rentrée : Parcoursup, arrêté licence et cadre national des formations

Loin d'être de simples réformes techniques, Parcoursup et les projets d'arrêté sur la licence et le cadre national des formations remettent en cause le rôle émancipateur de l'Université. Ils instaurent un changement de paradigme où prédomine une logique de concurrence entre les candidat.e.s et entre les formations.

c i les premiers chiffres affichés sur Parcoursup furent pires que les simulations les plus pessimistes, les derniers risquent d'être encore plus mauvais! Le 23 mai 2018, premier jour de publication des résultats de Parcoursup, 375 834 candidat.e.s sur 812 058 (soit 46,3 %) n'avaient pas reçu de proposition ou étaient sur liste d'attente! Cette diminution du taux d'affectation par rapport à feu l'algorithme APB 2017 trouve son origine dans la suppression de la hiérarchisation des vœux. Que dire de la violence psychologique exercée sur les lycéen.ne.s quand elles/ils découvrent leur classement situé très bas dans la liste de la formation de leurs rêves ? Comment être confiant dans son avenir ? D'autant plus que les critères de classement des algorithme locaux sont opaques. Le nombre de boursier/ière.s admis.e.s dans les universités parisiennes diminue sous l'effet des quotas et de la sélection : nous assistons à la fois à une autocensure des lycéen.ne.s et à une sélection sociale. Le 5 septembre au 107e jour de la plate-forme et dernier jour de la procédure principale, seulement 63 % des candidat.e.s (511 228 inscrit.e.s) avaient accepté définitivement une affectation, 9 % (71 804 inscrit.e.s) étaient en attente d'une meilleure affectation que celle qui leur avait été assignée, 1 % était accompagné, 9,6 % (7 745 inscrit.e.s) attendaient toujours une place dans le supérieur, 4,9 % étaient sur liste d'attente et honteusement qualifié.e.s par le ministère d'« inactifs » et 22,4 % avaient abandonné la plate-forme (181 757 inscrit.e.s).

Les changements de forme et de fond des tableaux des indicateurs de suivi de Parcoursup opérés le 23 juillet par le MESRI ont mis en avant, une fois de plus, l'inefficacité de la plate-forme : tant sur la quantité (APB 2017 faisait mieux et plus vite) que sur la qualité (APB 2017 avait attribué le 1er vœu à 57,1 % des bachelier/ière.s). De plus, la communication du MESRI pendant l'été a tout fait pour décourager les bachelier/ière.s « en attente » en pointant les capacités d'accueil des formations. Faisant le rapport entre leur place dans la file d'attente et la capacité d'accueil de la formation souhaitée, ils/elles furent nombreux/ses à « lâcher » leur vœu. C'était le but, inavoué, mais recherché de la ministre : faire lâcher les vœux en attente pour libérer des places. Le dernier coup de pression ministérielle fut l'obligation faite aux candidat.e.s de s'inscrire administrativement en CPGE et BTS avant le 27 août (donc avant la fin de la procédure, le 5 septembre) pour libérer des places. Certains proviseurs de lycée de CPGE poussant même les candidat.e.s à quitter Parcoursup en échange d'une inscription (Le Canard enchaîné du mercredi 5 septembre 2018).

Les arrêtés licence et cadre national des formations actent quant à eux les ruptures d'égalité entre les territoires, les personnels et les étudiant.e.s. Avec ces nouveaux arrêtés, il sera désormais possible de déroger à la plupart des règles et cadres prescriptifs nationaux qui pourront être contournés dans le cadre d'expérimentations ou de

LES RÉFORMES DE CETTE RENTRÉE

personnalisations laissées à l'appréciation des établissements et des responsables de formation. Ils vident de sens la notion de diplôme national. Ils entérinent des licences à plusieurs vitesses entre les établissements ayant les moyens d'assurer un taux d'encadrement important au profit d'étudiant.e.s préalablement sélectionné.e.s en L1 et les

établissements sous-dotés au regard de leurs missions de service public. Les taux d'encadrement des universités varient de 13,1 étudiant.e.s par enseignant.e titulaire à l'université Paris-Sud Orsay (université scientifique) à 54,6 étudiant.e.s par enseignant.e à l'université Lyon-III Jean-Moulin (université de droit, économie, gestion, arts, langues et SHS).

Le SNESUP-FSU continue d'exiger un autre processus d'affectation plus égalitaire et plus respectueux des vœux des bachelier/ière.s ainsi qu'un cadrage national des formations qui garantisse leur cohérence, l'égalité d'accès aux qualifications, des diplômes nationaux ainsi que des moyens et des modalités améliorant à la fois la réussite des étudiant.e.s et les conditions de travail des personnels enseignants comme non enseignants.

RECHERCHE ET PIA

Recherche et plan d'investissements d'avenir (PIA)

andis que le troisième programme d'investissements d'avenir (PIA3) déroule son agenda en vue de restructurer en profondeur l'ESR, les regroupements d'universités, écoles, entreprises, partenaires divers se poursuivent à un rythme qui rend la carte actuelle de l'ESR opaque et instable. L'université de Strasbourg va attribuer 15 primes (de 8 000 €) pour reconnaissance de l'implication pédagogique (prises sur le budget de l'Idex-PIA1). Dans le cadre du PIA3, le jury international (9 juillet 2018) a retenu 19 projets de « nouveaux cursus à l'université » (NCU) sur 49 déposés, portant ainsi à 36 les NCU validés en deux appels pour un montant de 325 millions

d'euros (M€) sur 10 ans. Sur fond d'adoption de l'arrêté licence, la déréglementation est en marche et nous nous interrogeons sur le devenir des liens formation-recherche, ainsi que de la formation à la recherche par la recherche.

Le caractère chronophage des appels à projets (APP) se poursuit : pour son appel 2018, l'ANR (12 juillet) retient 981 projets (67 de plus qu'en 2017) sur 7 004 déposés (en baisse), soit 14,1 %. Le président du CNRS veut réduire les tutelles des UMR, le rapporteur du regroupement NewUni déclare que la dualité française universités-organismes de recherche est un handicap...

La FSU demande que les financements de base des établissements et des chercheur/euse.s permettent l'exercice de leurs missions et que celles-ci ne soient pas subordonnées à la réussite aux appels à projets.

FORMATION DES ENSEIGNANT.E.S

grand danger.

Formation des enseignant.e.s

es derniers mois, et particulièrement durant l'été, diverses annonces et autres recommandations concernant une réforme de la formation des enseignant.e.s ont été rendues publiques : réponses des ministères au référé de la Cour des comptes, rapport des Inspections générales sur la formation continue dans les ÉSPÉ, projet de « prérecrutements » par modification du statut des assistant.e.s d'éducation (AED), déclarations relatives à un changement de position des concours et à la fusion des académies, rapport sénatorial Brisson-Laborde sur le « Métier d'enseignant », rapport Filâtre sur l'amélioration de la formation initiale des professeurs des écoles (PE), rapport intitulé « Service public » (CAP22)...

Ces annonces font système et organisent un projet global de formation des enseignants, que nous ne pouvons accepter : reprise en main de la formation par les rectorats, mépris du travail collectif des formateurs d'ÉSPÉ, décrochage entre 1^{er} et 2nd degrés, dévoiement de l'idée du prérecrutement, fusion des académies, « rationalisation » des cartes de formation, etc.

On voit poindre une volonté de vider les ÉSPÉ et d'en faire une coquille administrative vide, ce qui conduirait à faire disparaître les collectifs de formateurs qui maintiennent la cohérence certes imparfaite qui subsiste encore dans la formation et qui sont la condition d'existence d'une formation professionnelle et universitaire. Cela conduirait aussi à rendre impossible la constitution des collectifs de formé.e.s groupes d'étudiant.e.s –, poussant en avant au contraire une formation par compagnonnage. On est frappé par la méconnaissance du ministère de ce qui constitue la matrice d'une formation de haut niveau, c'est-à-dire le fait que, selon Léonard de Vinci, « la pratique doit toujours être édifiée sur une bonne théorie. Ainsi, ceux qui s'entêtent à pratiquer sans science, sont comme des marins sur un navire sans timon, ni boussole ». Or la théorie (disciplinaire, didactique, pédagogique, etc.) qui fonde la pratique enseignante a besoin d'être constituée en relation avec cette pratique pour qu'elle puisse aider à son analyse et à son développement. Pris en étau entre restriction budgétaire et idéologie d'un terrain paré de toutes les vertus, le projet d'une formation de haut niveau pour les professeurs nous paraît ainsi mis en

Nous organisons une Assemblée générale nationale de la formation des enseignant.e.s (FDE) et des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ), le 29 septembre, à l'ÉSPÉ de Paris.

D'ici là, nous serons reçus par la Conférence des présidents d'université (CPU), le Réseau national des ÉSPÉ et les deux ministères pour qu'ils explicitent leurs positions et leurs projets. Ce sera évidemment pour nous l'occasion de rappeler nos revendications pour une formation professionnelle et universitaire de haut niveau :

- le maintien du concours comme mode de recrutement des enseignant.e.s, sans décrochage entre 1^{er} et 2nd degrés ;
- une formation universitaire et professionnelle intégrée, comportant des stages de formation progressifs (d'observation, de pratique accompagnée, de responsabilité, sur les différents cycles/collège-lycée);
- un continuum de formation L/master/T1-T2 couvrant les dimensions disciplinaire, didactique et générale (formation commune aux contextes d'exercice) ; des stages n'excédant pas le tiers-temps en M2 ;
- l'idée que les stagiaires ne doivent pas être des moyens d'enseignement ;
- les possibilités de financement de la formation permettant l'accès pour toutes et tous aux métiers de l'enseignement. ■

Le SNESUP-FSU a demandé une audience aux deux ministères concernés pour connaître leur projet, évoquer les préoccupations des acteur/trice.s de la formation, et proposer des modalités d'organisation pour une véritable concertation en matière de FDE.

Conditions de travail, « Référentiel métier des enseignants-chercheurs » et statut des personnels

À l'occasion de cette rentrée 2018, le SNESUP souligne à nouveau l'ampleur de la dégradation des conditions de travail de tous les enseignant.e.s du supérieur. Les situations de harcèlement et les suicides se multiplient. Et ce n'est pas le nouveau « Référentiel métier des enseignants-chercheurs », rebaptisé « Repères pour l'exercice du métier », qui résoudra la maltraitance institutionnelle qu'ils subissent, bien au contraire.

Une dégradation générale des conditions de travail

la suite du séminaire organisé par le SNESUP-FSU le 11 janvier 2018 sur « Les transformations du travail universitaire », le <u>congrès d'étude du SNESUP à Roubaix</u> (19-21 juin 2018) a permis d'approfondir cette thématique. Nous avons pris comme point de départ une série de constats sur la dégradation des conditions de travail et le développement des risques psychosociaux.

En effet, les situations de souffrance au travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur ont augmenté considérablement depuis la loi d'autonomie des universités (loi LRU de 2007) et plus encore depuis le lancement des politiques dites « d'excellence » (2010) pour exploser avec les politiques d'austérité, ce que confirment les remontées opérées par nos représentant.e.s des personnels dans les CHSCT, les militant.e.s du SNESUP-FSU ou encore nos élu.e.s dans les conseils. Les formes que prend la souffrance au travail dans les universités touchent toutes les catégories du personnel (le personnel administratif, technique, enseignant et chercheur) et sont très diverses : épuisement physique, surtravail, conflits interpersonnels, angoisse face à l'évaluation, dépression, burn-out, boreout, brown-out, pression morale, situations de harcèlement. De nombreux cas de tentative de suicide ou de suicide accompli sont avérés. L'université tue.

Les causes principales de ces situations de souffrance sont les suivantes : sous-encadrement administratif des services (manque de personnels Biatss et augmentation mécanique des charges de travail), manque d'enseignant.e.s statutaires, conditions de travail dégradées, augmentation considérable des tâches bureaucratiques pour les enseignant.e.s-chercheur/euse.s, logique de financement sur appel à projets au détriment des crédits récurrents (syndrome du chercheur qui passe plus de temps à chercher des crédits qu'à chercher), évaluation permanente, culture du résultat et de la performance, mise en concurrence des personnels et des laboratoires, injonctions contradictoires, politique des primes, imposition de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de travail, développement des emplois précaires... La cause majeure pourrait être l'introduction à l'université du nouveau management public.

En définitive, il semble que ce sont les nouvelles formes d'organisation du travail et les mesures d'austérité qui sont les premières responsables de la souffrance au travail dans les universités. Elles relèvent d'une véritable maltraitance institutionnelle. Les participant.e.s déplorent la perte de la collégialité, de la convivialité et du sens de notre métier. Elles/lls soulignent la très grande difficulté à faire de la recherche en raison des charges d'enseignement et des tâches administratives. Enfin, certain.e.s soulignent une grande déception. Elles/lls avaient de tout autres aspirations en choisissant de devenir universitaires.

Parmi les mandats adoptés à l'unanimité en séance plénière du congrès, il convient de signaler la reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle et le droit à la déconnexion, ainsi que l'élaboration d'une

CONDITIONS DE TRAVAIL

charte nationale des usages numériques dans l'enseignement supérieur et la recherche.

« Référentiel métier de l'enseignantchercheur » ou « Repères pour l'exercice du métier »

Le nouveau « Repères pour l'exercice du métier » proposé par le ministère a tout d'un outil d'évaluation. Ce document, à travers son découpage en capacités, conduit à perdre le sens de notre métier, en le ramenant à une liste d'activités bureaucratiques, d'attitudes et d'aptitudes inspirées de l'idéologie managériale, la plupart très éloignées des deux missions principales d'enseignement et de recherche.

Le préambule du référentiel décrit les objectifs de ce document. Il a la prétention de présenter le métier des futur.e.s enseignant.e.s-chercheur/euse.s et de cadrer leur formation initiale et continue. En fait, il risque de faire fuir celles et ceux qui souhaitent enseigner et faire de la recherche et au contraire attirer des candidats acquis aux méthodes managériales. Il appauvrit la richesse de notre métier en le réduisant à une liste de 34 activités et de 62 capacités et compétences, sans liens ni sens.

Selon le préambule du ministère, ce document ne serait ni normatif, ni réglementaire – cette précision est à mettre au crédit de la réaction de la direction nationale du SNESUP-FSU auprès du ministère en janvier 2018, à la suite de la communication d'une première version en décembre 2017 –, alors qu'il procède du processus de destruction de notre métier décrit dans les travaux de Christophe Dejours et des chercheurs en organisation du travail. Ce document est un instrument au service de la taylorisation de nos métiers.

Statuts des personnels

Pour cette rentrée universitaire, nous constatons à nouveau l'obstruction pratiquée par plusieurs recteurs envers les collègues du secondaire qui demandent leur détachement dans l'enseignement supérieur (Paris, Créteil, Versailles, Grenoble, Toulouse). Le droit à la mutation n'est toujours pas effectif pour les enseignant.e.s-chercheur/ euse.s puisque de nombreux CAc d'université (Lyon-II, Montpellier, Limoges, Marseille, Paris-Dauphine, Grenoble) préfèrent écarter ces candidats en leur imposant de repasser le concours ! L'association Sup'DRH déposera des propositions en octobre pour renforcer l'autonomie dans la gestion et les RH. Enfin, à l'encontre d'une affectation équitable et transparente des moyens aux établissements, Frédérique Vidal a annoncé sa volonté de travailler d'ici à fin 2018 avec des établissements volontaires sur l'expérimentation, en 2019, d'un nouveau « dialogue de gestion » avec comme objectif de le généraliser en 2020. De tous côtés, la situation des personnels est menacée.

Le SNESUP-FSU exige que les droits des personnels soient respectés et demande que le CNESER soit associé à la définition d'une procédure d'affectation des moyens qui garantisse une équité entre établissements et une transparence des critères retenus.

Restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche

La restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche se poursuit à pas de charge. Après les PRES et les Comue, les termes d'« université cible » ou encore d'« ÉSPÉ du futur » fleurissent désormais dans les projets consacrés aux regroupements d'établissements (Lyon, Paris 2019, Paris-Saclay, Paris-Est, Montpellier...) et remettent en cause le fonctionnement démocratique et les prises de décision collégiales. Une Université à plusieurs vitesses continue à se mettre en place de plus en plus ouvertement.

- n marche vers des inégalités dans le service public de l'enseignement supérieur de plus en plus criantes, développées et justifiées par les politiques gouvernementales:
- avec Parcoursup, les établissements peuvent appliquer des mesures malthusiennes comme l'a fait l'université de Bordeaux en n'augmentant pas ses capacités, ni Paces ni en Staps, alors que l'université de Poitiers décidait de maintenir ses 1 400 en première année de médecine, d'ouvrir 150 places supplémentaires en Staps et d'accepter les 660 demandes d'inscription en psycho.
- avec les PIA, qui ne financent que les lauréats des expérimentations gouvernementales ainsi que les politiques d'excellence qui « arrosent là où c'est déjà mouillé ».

■ avec le dialogue de gestion et l'abandon d'un système de répartition des moyens aux établissements clair et équitable. Neuf établissements vont essayer d'obtenir par le dialogue (on ne dit pas négociation) des moyens supérieurs à ce que les critères communs pourraient leur affecter! Et ce avec un budget constant et contraint, au détriment de la majorité des autres universités?

Le SNESUP-FSU rappelle qu'avancer vers une société plus démocratique, plus juste et égalitaire nécessite la préservation et le développement du service public de l'ESR. Il appelle à préserver la définition de toutes les universités dans le sens de la loi de 1984 et à refuser pour elles tout recours au statut de grand établissement, ou autre statut dérogatoire, source d'inégalités, de précarisation, de recul de la collégialité comme de la démocratie, et d'éclatement du paysage universitaire.

Il est urgent que le CNESER soit associé à la conception d'un système d'affectation des moyens aux établissements qui garantisse une égalité d'accès et de qualité du service public sur l'ensemble du territoire.



Budget 2019

es multiples annonces de la ministre Frédérique Vidal pour compenser la mise en place de Parcoursup ont rendu particulièrement illisible la programmation budgétaire de la Mires pour 2019. Le SNESUP-FSU réclame, quant à lui, le respect des objectifs de la Stranes adoptés en 2016 et l'octroi des moyens afférents compte tenu de l'augmentation démographique. L'article 15 de la loi de programmation des finances publiques adoptée début 2018 prévoyait une augmentation de 2 % des dépenses pour 2019, soit environ 470 M€ à périmètre constant. Lors du débat d'orientation des finances publiques qui a eu lieu au Parlement en juillet et qui préfigure le projet de loi de finances pour 2019, ce chiffre a été légèrement augmenté pour atteindre 500 M€*. En tout état de cause, il reste insuffisant par rapport au besoins réels des établissements. Cela per-

mettra tout au plus de maintenir en l'état un taux d'encadrement qui s'est considérablement dégradé ces dernières années dans la mesure où l'accueil de 200 000 étudiant.e.s supplémentaires a eu lieu alors que l'austérité budgétaire conduisait les universités à « geler » 19 000 postes de titulaires de la fonction publique. La réussite des étudiant.e.s tout comme l'amélioration des conditions de travail des personnels et la lutte contre la précarité commandent aujourd'hui un effort budgétaire significatif (2,65 milliards d'euros (Mds€) d'augmentation par an durant 10 ans) qui matérialiserait que l'enseignement supérieur et la recherche sont des investissements indispensables à notre société et aux défis qu'elle rencontre et non des dépenses qui remettent en cause inutilement l'orthodoxie budgétaire mortifère décrétée par Bercy.

^{*} https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2019/DOFP/DOFP2018-tire-a-part.pdf.

Zoom sur l'évolution de l'emploi dans l'enseignement supérieur et la recherche

a situation en 2018 ne s'améliore pas compte tenu de la politique à très court terme mise en place par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). Cette politique s'accompagne d'une précarisation de l'emploi des personnels des universités au prétexte de coller au mieux aux besoins réels. Sur les 200 000 agent.e.s recensé.e.s en 2018 par le ministère, affecté.e.s au programme « enseignement supérieur » (programme 150), 65 % sont titulaires de leur poste et 35 % sont contractuel.le.s. À cet effectif il faut ajouter environ 130 000 vacataires que le ministère a du mal à comptabiliser car, depuis l'autonomie des établissements, ceux-ci ne font pas remonter systématiquement cette information. Ce taux de contractuel.le.s (agent.e.s non titulaires - ANT) est le plus élevé de toute la fonction publique d'État. Il est de 30 % chez les quelque 100 000 personnels enseignants-chercheurs et enseignants et atteint même 40 % parmi les 100 000 personnels administratifs et techniques. En 2018, nous atteignons le plus bas nombre de recrutements d'enseignant.e.s-chercheur/ euse.s depuis plus de 10 ans, alors que nous devons accueillir pendant les 5 prochaines années plus de bacheliers supplémentaires, au rythme de 40 000 par an! En plus de la baisse des emplois de fonctionnaires d'État, notons au passage un fort désengagement de l'État dans l'investissement moyen par étudiant.e à l'université : 1 800 € par étudiant.e supplémentaire en

2018 au lieu de 10 210 € en 2016. Le désengagement de l'État en budget récurrent se traduit par une augmentation des budgets et des postes via des appels à projets programme d'investissements d'avenir, qui non seulement précarisent l'emploi mais induisent également des disparités entre universités en termes de dotation que ce soit en recherche ou en enseignement.

Le dispositif Sauvadet, mis en place par le ministère, n'a pas permis un plan massif de titularisation chez les personnels administratifs et techniques, les personnels enseignants étant exclus du dispositif. Ainsi, si de 2009 à 2015 les universités ont vu chuter de 7 000 le nombre de titulaires et croître de 14 000 le nombre de contractuel.le.s. Seuls environ 8 000 personnels administratifs et techniques ont pu être titularisés depuis.

Dans la fonction publique, le statut de fonctionnaire d'État a été mis en place pour permettre aux agents de servir l'intérêt général en demeurant indépendants des pressions de leur hiérarchie, des pressions politiques ou des intérêts particuliers. Il assure également un niveau de qualification et un recrutement sur concours permettant une égalité de délivrance du service public sur l'ensemble du territoire. Il étend la liberté d'expression des enseignant.e.s-chercheur/euse.s afin de permettre l'exercice de leur liberté académique et scientifique nécessaire à une recherche originale et à un enseignement de qualité.

Pour tenir ces engagements, le SNESUP-FSU défend un plan massif de titularisation.

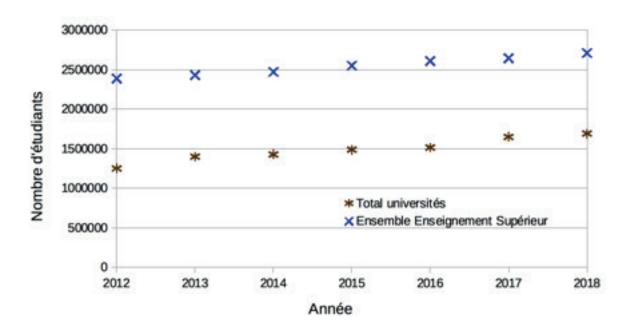


Figure 1 : Évolution de la population étudiante [Sources : RERS - Repères et Références statistiques – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche]

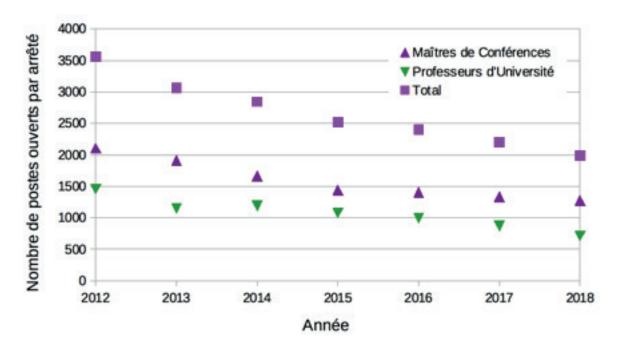


Figure 2: Évolution du nombre de postes d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s défini par arrêté [Source : Légifrance]

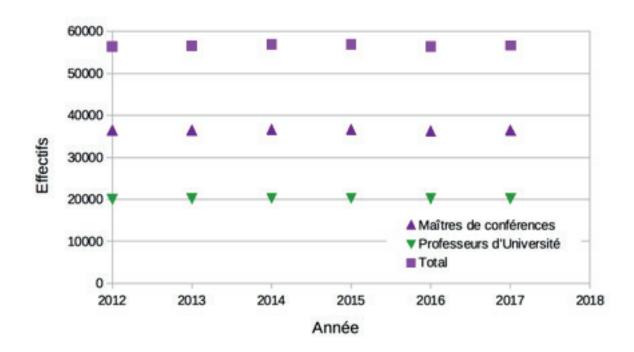


Figure 3 : Évolution du nombre d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s (en nombre) [Source EESR : « État de l'enseignement supérieur et de la recherche ». À partir de 2017, les contractuel.le.s de type LRU sont intégré.e.s à l'effectif.]

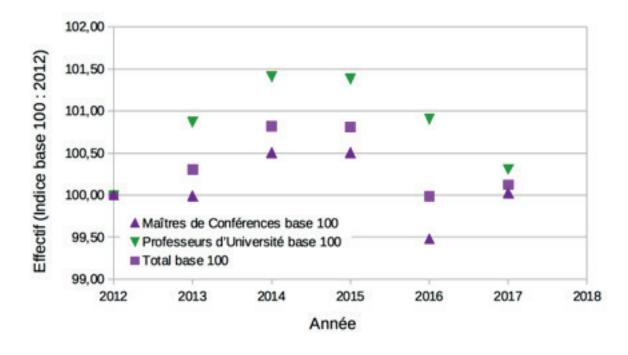


Figure 4 : Évolution du nombre d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s (en base 100 : 2012) [Source EESR : « État de l'enseignement supérieur et de la recherche ». À partir de 2017, les contractuel.le.s de type LRU sont intégré.e.s à l'effectif.]

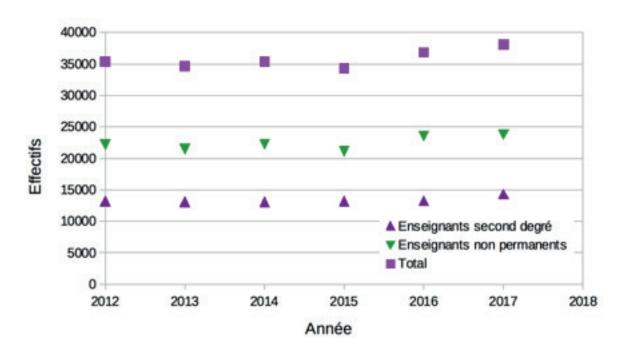


Figure 5 : Évolution du nombre d'enseignant.e.s du 2nd degré et d'enseignant.e.s non permanent.e.s (en nombre) [Source EESR : « État de l'enseignement supérieur et de la recherche ». À partir de 2017, les contractuel.le.s de type LRU sont intégré.e.s à l'effectif.]

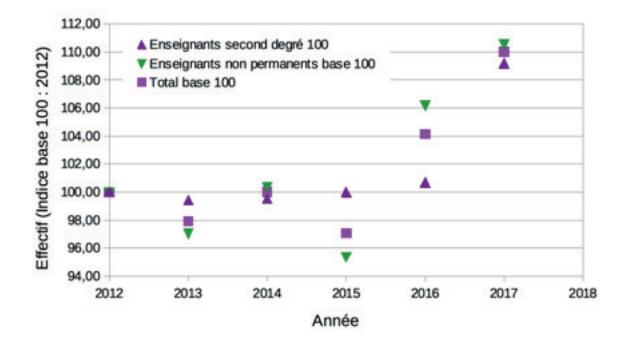


Figure 6 : Évolution du nombre d'enseignant.e.s du 2nd degré et d'enseignant.e.s non permanent.e.s (en base 100 : 2012) [Source EESR : « État de l'enseignement supérieur et de la recherche ». À partir de 2017, les contractuel.le.s de type LRU sont intégré.e.s à l'effectif.]

Syndicat national de l'enseignement supérieur Fédération syndicale unitaire 78, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris

Tél.: 01 44 79 96 10

www.snesup.fr

CONTACT

Hervé Christofol, secrétaire général : 06 75 41 89 22

